

Racing Moto Side Car Club Villeurbannais

Correspondance : M. ANDREY Simon 6, rue Julien Peyhorgues 69100 Villeurbanne Tél / Fax : 04 78 85 24 14

Emente

4 Heures de Villeurbanne

50 cc

Epreuve Nationale et Union Européenne

Circuit de Karting ACTUA (69720) St Laurent de Mure Samedi 6 et Dimanche 7 Octobre 2007

Règlement particulier

ART.1: Le RMSCV organise une course de motos 50 cc le samedi 6 et dimanche 7 octobre 2007, comptant pour le Championnat Rhône-Alpes Auvergne endurance et sera la finale du Championnat de France Pocket Bike et du Trophée du sud-est.

ART. 2 : Il s'agit d'une course d'endurance de 4 heures ouvertes aux pilotes licenciés F F M par équipage de 2 ou 3 pilotes : M 50 - C 50 - NCB - NCA - NAM - NAC et INTER pour les 50 cc NPP pour les pocket.

Le meeting intégrera de plus des séries Pocket Bike - type sport national - 1 catégorie éducative 7-11 ans encadrée par un éducateur BES (licence éducative

ART.3: ENDURANCE: motos 50 ce et 125 - 4 temps - 13 cv

POCKET BIKE: promotion POCKET BIKE open

EDUCATIFS: machines avec roues de 10 pouces maximum - 50 cc maxi

ART.4 : Le droit d'engagement est fixé à :

ENDURANCE: 50 € par pilote

Championnat POCKET BIKE: 50 € par machine

EDUCATIF: 10 € par machine

ART.5 : Pour les pilotes non licenciés F F M 2007 titulaires du permis de conduire ou CASM, il sera proposé une licence à la journée(demandée à l'avance) moyennant un certificat médical et un chèque de 50 € pour les 50 cc et 33 € pour les pocket. Il est aussi possible de solliciter suffisamment tôt une licence à l'année (130 ϵ + 25 ϵ cot club = 155 €) pour les 50 cc et (65 € + 25 € cot club = 90 €) pour les pocket.

ART.6: Les demandes d'engagement sont à envoyer LE PLUS RAPIDEMENT POSSIBLE

Simon ANDREY

6 rue Julien Peyhorgue 69100 Villeurbanne Tél / Fax: 04 78 85 24 14

Accompagnées des droits d'engagement.

ART.7: Les contrôles administratifs et techniques auront lieu:
le samedi 6 atobre de 9 h à 18 h

ART.8: Les pilotes devront se conformer strictement au code sportif: ils seront tenus de respecter les drapeaux utilisés pour la signalisation, être équipés de casques homologués, gants, bottes ou chaussures montantes, protections dorsales et combinaisons cuir ou similaire obligatoires. Les ravitaillements se front impérativement moteur arrêté.

RAPPEL : Chaque équipage doit fournir un extincteur dans les stands (règlement F F M)

Pour tout détail non précisé, se rapporter aux règlements F F M des catégories correspondantes et du règlement du Trophée de Sud est pour les pocket.

ART.9: Horaires ci-joints

ART.10: Prix, coupes, médailles etc....

ART.11: Administration et sécurité

Les organisateurs souscrivent conformément à la législation en vigueur, un contrat Responsabilité Civile pour épreuves sportives de véhicules terrestres à moteur auprès de : Assurance Moto Verte.

Directeur de Course :

M. Jean-Pierre PLANCHE

Adjoint au Directeur des courses :

M. Clément LAFAY

Jury:

Melle Christine LEBOEUF - M. Patrick COGNET,

LIGUE DI

M. Jean-Claude FAIVRE

Commissaires techniques:

M.Gérard BOITON - M . Patrick MONDINO -

M. François ADE

Commissaires de route :

Mesdames et Messieurs DESCHAMPS -

BOYER - DREVET - PICHAT.

VISA LIGUE

15/2002032 on de 11/07/2007

VISA F.F.M

VISA PREFECTURE

69 Pour le service sportif.